



Newsletter

de la Protection Sociale

ameli.fr



NOS RENDEZ-VOUS (événements proposés)

Newsletter n°23
3ème trimestre 2026

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Retrouvez le calendrier
des événements emploi
du Var pour le 2ème
semestre 2026 en
scannant ce QR code



Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

CPAM & CAF

► **[Ateliers collectifs maternité/naissance de septembre à décembre 2026]** : Les ateliers collectifs maternité/naissance, pour accompagner les futurs parents pendant la grossesse et après l'accouchement, se poursuivent de septembre à décembre 2026. Pour en savoir plus, rendez-vous [ICI sur ameli](#).



► **[Rendez-vous étudiants du 10 septembre au 8 octobre 2026]** : dès la rentrée les conseillers de la CAF et de la CPAM du Var vont à la rencontre des étudiants varois pour les guider et les accompagner dans leurs démarches en ligne logement et santé : un gain de temps et une aide bien précieuse pour qu'ils démarrent la nouvelle année scolaire du bon pied !
→ Toutes les permanences CPAM du Var : [en savoir plus](#).
→ Toutes les permanences CAF du Var : [en savoir plus](#).

FRANCE TRAVAIL :

► **[Semaine des métiers du Numérique du 21 au 26 septembre]** : Une semaine consacrée à la découverte des métiers du numérique : ateliers, formations, visites d'entreprises, recrutements, jobs dating et conférences.

CPAM :

► **[Salon Var.up le 24 septembre]** : La CPAM du Var sera présente pour conseiller les employeurs au salon Var.up, qui se déroulera au Palais Neptune de Toulon. Toutes les informations : <https://www.varup.com/>

CAF :

► **[LaCafàVosCôtés]** : La rentrée scolaire approche ! La Caf du Var rassemble sur une même page les aides et informations utiles pour accompagner les familles, les étudiants et les jeunes : allocation de rentrée scolaire, aides aux activités, accompagnement à la scolarité, aides aux étudiants... Découvrez [la page « La Caf à vos côtés pour la rentrée scolaire »](#).

► **[Mois de familles]** : Du 26 septembre au 25 octobre, le Mois des Familles anime le Var ! Découvrez les rendez-vous sur Tipi, l'application de la Caf du Var.

CPAM :

► **[Octobre Rose du 1er au 31 octobre]** : La CPAM du Var se mobilise avec ses partenaires pour sensibiliser les varoises et les varois à l'importance du dépistage organisé contre le cancer du sein. Tous les événements seront à retrouver sur [la page des actualités d'ameli.fr](#).

FRANCE TRAVAIL :

► **[Semaine des métiers du Commerce & Semaine de l'intégration & Opération QPV/Ruralité - A compétences égales, chances égales - du 05 au 09 octobre]** : Elles mobilisent les agences France Travail, l'État, les entreprises et les acteurs locaux pour créer des opportunités de recrutement direct et favoriser la mixité professionnelle.

► **[Semaine Nationale des Missions Locales du 07 au 16 octobre]** : Les Missions Locales se mobiliseront partout en France autour d'une thématique au cœur de l'actualité : la citoyenneté.

► **[Semaine des métiers du BTP du 12 au 17 octobre]** : Venez à la découverte des nombreux métiers du bâtiment et des travaux publics et leurs perspectives d'évolution.

CAF :

► **[LaCafàVosCôtés]** : Comme chaque année, la Caf procède en janvier au recalcul des droits aux prestations. Une page spéciale «Renouvellement des droits» sera mise en ligne sur caf.fr.

FRANCE TRAVAIL :

► **[Semaine des SEEHP & Semaine de l'Industrie du 16 au 22 novembre]** : France Travail mobilise ses équipes et s'engage activement dans la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEHP) et la Semaine de l'Industrie. Cette dernière sera également l'occasion de valoriser les métiers de l'industrie et de renforcer l'attractivité de la filière, notamment dans le cadre du plan d'action Défense-Maritime du Var.

► **[Semaine RESTART du 30 novembre au 4 décembre]** : France Travail organise la Semaine RESTART, un événement national dédié à la création et à la reprise d'entreprise.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er juillet, prendre un congé supplémentaire de naissance c'est possible !



Le congé supplémentaire de naissance est accessible depuis le 1er juillet 2026 pour les parents d'enfants nés ou adoptés depuis le 1er janvier 2026. Il permet aux jeunes parents de prendre jusqu'à 2 mois supplémentaires de congés indemnisés après la naissance ou l'arrivée au foyer de leur enfant.

Il peut être pris dans un délai de 9 mois à compter de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant au foyer.

Pour les parents d'enfants nés ou accueillis entre le 1er janvier et le 1er juillet 2026, ou nés prématurément en 2025 alors que leur naissance était prévue à compter du 1er janvier 2026, ce délai de 9 mois débute le 1er juillet 2026.

Le congé supplémentaire de naissance ne remplace aucun congé existant. Il vient s'y ajouter pour permettre aux parents de passer plus de temps avec leur enfant, après avoir pris leur congé de maternité, de paternité et accueil de l'enfant ou d'adoption.

Pour en savoir plus et connaître le montant d'indemnisation, consulter [l'article ameli](#).

Réduire l'exposition aux polluants du quotidien

L'exposition aux polluants peut avoir des effets durables sur la santé, et en particulier pendant la grossesse et les premières années de la vie.

Contrairement aux idées reçues, l'air et les produits présents dans notre logement peuvent nous exposer à davantage de polluants que l'environnement extérieur. Invisibles mais omniprésents, ces polluants se trouvent dans les produits du quotidien, l'alimentation, ou encore dans les matériaux du logement.

Ils pénètrent dans l'organisme via la respiration, l'alimentation ou le contact avec la peau.

Parmi ces polluants du quotidien, certains peuvent notamment dérégler le fonctionnement des hormones et, de ce fait, induisent des effets néfastes sur l'organisme et sur l'enfant à venir : on les appelle [perturbateurs endocriniens](#).

Dans le logement, on trouve des polluants :

- dans les meubles, les peintures, le sol ;
 - dans les plastiques utilisés dans la cuisine : biberons, assiettes, boîtes, ustensiles de cuisine ;
 - dans les plastiques présents dans les jouets ou les traitements des textiles (peluches, rideaux, vêtements...) ;
 - dans les parfums, les bougies, les encens, les insecticides ou les produits ménagers ;
 - dans les produits d'hygiène et de maquillage.
- L'alimentation peut également être une source d'exposition, notamment via les résidus de pesticides ou certains additifs.

Pour connaître les gestes simples à adopter, consulter l'article ameli [Grossesse et petite enfance : agir sur les polluants](#).

Commencez la chasse aux polluants

À la maison, certains polluants invisibles peuvent avoir un impact sur la santé, surtout pendant la grossesse et la petite enfance.



Parents, découvrez les gestes simples pour se protéger au quotidien.



Découvrez le podcast dédié.



Et retrouvez des outils pratiques pour agir.

M'T dents tous les ans, c'est important !

« M'T dents tous les ans ! » est un rendez-vous offert chez le chirurgien-dentiste dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 24 ans.

Lors de ce rendez-vous, le chirurgien-dentiste :

- vérifie la santé des dents et des gencives ;
- donne des conseils pour [conserver ses dents en bonne santé](#) ;
- propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si des dents doivent être soignées.

Ces rendez-vous et ces soins sont offerts dans les 6 mois suivants votre rendez-vous, vous n'aurez pas à les payer.

Les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) ne peuvent pas bénéficier de « M'T dents tous les ans ! ».

Pour en savoir plus, consulter l'article ameli [M'T dents tous les ans](#).



ameli.fr

Un podcast dédié à la santé des femmes : à écouter sans modération

Un podcast dédié à la santé des femmes : à écouter sans modération.

Alors que les femmes représentent plus de la moitié de la population, leurs spécificités en matière de santé restent encore parfois méconnues ou insuffisamment prises en compte. Avec son podcast « 50 % », l'Assurance Maladie donne la parole aux femmes, aux professionnels de santé et aux acteurs de terrain pour mieux comprendre les enjeux de leur santé.

À travers 5 épisodes, « 50% » explore différents sujets de santé qui concernent particulièrement les femmes : les maladies cardiovasculaires, la santé gynécologique et hormonale, les cancers, la santé mentale et les violences qui leurs sont faites.

Chaque épisode emmène les auditeurs dans un lieu où la santé se construit au quotidien : un centre de prévention, une association, une structure de soins ou un lieu d'accompagnement. Des patientes et des professionnels témoignent de leurs expériences, de leurs parcours et des solutions mises en place pour mieux prendre en charge les besoins des femmes.

Le podcast « 50% » est disponible sur [la chaîne de podcasts de l'Assurance Maladie](#)
Lire aussi : [Préménopause et ménopause](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 - Nouveautés des Services en ligne

Du nouveau pour le Service en ligne « **Suivi Des Demandes (SDD)** » :

Désormais, le Service en ligne affiche une date de prise en compte de la demande de l'adhérent.

Pour rappel, le SEL SDD permet :

- La réception des accusés de réception de dépôt de la demande

> Cette fonctionnalité permet de rassurer l'adhérent sur la bonne réception de son document, de lui permettre de suivre l'avancement du traitement de son dossier et de lui indiquer un délai de traitement.

- **Le suivi de la demande affiché en 4 étapes** qui évoluent au fur et à mesure du traitement (réceptionnée, en cours, documents manquants et demande traitée),

- **Désormais**, nouvelle fonctionnalité **à compter du 03/06** : **L'affichage de la date de prise en compte de la demande – où en est mon dossier ?**



⚠ Attention ; il ne s'agit pas d'une date de fin de traitement de la demande

Exemple mail adressé à l'assuré

- Accusé de réception de dépôt d'une demande de RSA papier



Du nouveau dans les Services en ligne hébergés sur le site « Démarches numériques » :

Ces services sont **hébergés sur la plateforme "Démarche numérique"**. Pour accéder au service, l'utilisateur peut se connecter en utilisant [FranceConnect](#) ou créer un compte sur le site [Démarche numérique](#).

Le lien vers les services en ligne est disponible sur Mon espace privé MSA, parfois depuis les sites publics des msa, et l'utilisateur est ensuite dirigé vers la plateforme "Démarche numérique".



3 nouvelles « Démarches numériques » ajoutées sur tous les espaces privés bouquets 'exploitant et entreprise' :

- **Demande de remplacement suite à l'arrivée d'un enfant (congé Maternité, Paternité, adoption, congé supplémentaire de naissance)**
>> Démarche numérique

Ce nouveau formulaire en ligne s'adresse aux non-salariés agricoles (NSA) et leur permet d'effectuer une demande de remplacement à l'occasion de la naissance ou de l'arrivée d'un enfant.

Le demandeur peut bénéficier d'un remplacement pour un ou plusieurs motifs :

- pour congé de maternité, paternité ou d'adoption (congé légal)
- et/ou d'un congé supplémentaire de naissance.

- **Demande de remplacement dans le cadre du congé de deuil d'un enfant pour les NSA**
>> Démarche numérique

Ce nouveau formulaire en ligne s'adresse aux non-salariés agricoles et leur permet de demander via leur espace privé, la prise en charge de leur remplacement, pendant un congé de deuil lié au décès d'un enfant.

Décès d'enfant de moins de 25 ans ou décès d'une personne de moins de 25 ans à leur charge effective et permanente.

1. Accès

Le service est accessible sur Mon espace privé **exploitant** dans les rubriques Santé :

- Mon espace privé : exploitant
 - Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- > Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié
- > Décomptes d'indemnités journalières
- > Demander un remplacement pour maternité, paternité ou adoption
- > Demander un remplacement pour congé de deuil d'un enfant

► Déclaration du congé supplémentaire de naissance pour les salariés agricoles >> Démarche numérique

Ce nouveau formulaire en ligne depuis l'espace privé s'adresse aux employeurs. Il leur permet de déclarer à la MSA, les périodes de congé conventionnel et/ou le congé supplémentaire naissance de leurs salariés.

1. Accès

Le service est accessible sur Mon espace privé entreprise

- Mon espace privé : entreprise
 - Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- > Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- > Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)
- > Déclarer le congé supplémentaire de naissance d'un salarié
- > Décomptes d'indemnités journalières

Une nouvelle démarche numérique ajoutée sur les espaces privés « **Particuliers** » :

► Demande d'autorisation de séjour hors département durant un arrêt de travail >> Démarche numérique

Mise en ligne d'un nouveau formulaire "Démarche numérique" permettant à l'adhérent particulier :
- de signaler à sa caisse MSA qu'il séjournera hors de son domicile pendant son arrêt maladie.
- de demander une autorisation préalable de séjour hors de son département ou à l'étranger (Union européenne / EEE / Suisse / Royaume-Uni).

Possibilité pour les ayants droits mineurs de plus de 16 ans d'activer leur propre apCV via réception d'un code d'activation sur le mail connu de la MSA de leur ouvrant droit. Seul le parcours biométrique leur est proposé, le parcours France identité n'étant disponible que pour les personnes majeures.



2 - Actualités réglementaires

Le congé supplémentaire de naissance (CSN) :

Quoi ?

Il vise à offrir aux parents un temps supplémentaire auprès de leur enfant et à faciliter la reprise de leur activité professionnelle dans de meilleures conditions.

Quand ?

Il sera effectif au **1er juillet 2026**, avec une entrée en vigueur juridique fixée au **1er janvier 2026** !

Qui ?

Ce dispositif est ouvert aux deux parents.
Il concerne les parents d'un enfant né ou adopté à partir du **1er janvier 2026**, ainsi que ceux dont la naissance ou l'arrivée au foyer était initialement prévue à compter de cette date.
Peuvent en bénéficier la mère, le père, le conjoint ou partenaire de la mère (PACS ou concubinage), ainsi que les parents adoptifs ou accueillants.

Durée ?

D'une durée pouvant aller jusqu'à deux mois, le congé supplémentaire de naissance offre une grande souplesse d'utilisation. Il peut être pris en une seule période d'un ou deux mois consécutifs, ou fractionné en deux périodes d'un mois chacune. Les parents peuvent le prendre simultanément ou en alternance. Il n'est pas obligatoire qu'il débute immédiatement à l'issue des congés initiaux, sous réserve du respect des délais qui seront précisés par voie réglementaire.

Indemnisation ?

Pour les salariés pendant cette période, le congé est indemnisé sous forme d'indemnités journalières calculées sur la base des revenus antérieurs, avec un taux de 70 % pour le premier mois et de 60 % pour le second, dans la limite des plafonds applicables.

Comment ?

Ils devront demander le bénéfice du congé auprès de leur employeur en respectant un délai de préavis, l'employeur se chargeant de porter la demande auprès de la MSA, via la DSN et un formulaire de demande.

Et les non-salariés agricoles ?

Ils peuvent bénéficier soit d'une allocation de remplacement s'ils se font remplacer durant la période de congé, soit d'une indemnité forfaitaire s'ils cessent toute activité durant cette période sans remplacement.

>> Cf. les nouveautés des Services en ligne indiquées + haut 😊

Du nouveau sur l'Appli mobile "Ma MSA & moi"

Depuis le **1er juillet 2026**, l'application mobile "Ma MSA & moi" comporte le service en ligne :

- "Aide à la garde d'enfant (CMG)"



L'immersion professionnelle : une solution simple et efficace pour recruter

Et si vous testiez une collaboration avant de recruter ?

Dans un contexte de pénurie de compétences, l'immersion professionnelle permet d'accueillir un candidat au sein de votre entreprise pour lui faire découvrir vos métiers, votre environnement et vos équipes en conditions réelles.

Un dispositif gagnant-gagnant : le candidat confirme son projet professionnel et, de votre côté, vous pouvez **mieux apprécier ses aptitudes et son potentiel**, au-delà du CV.

L'immersion permet également de **faire connaître vos métiers, élargir votre vivier de candidats et susciter de nouvelles vocations**.

Simple et désormais dématérialisé, le dispositif facilite la rencontre entre entreprises et futurs talents.

Pourquoi ne pas ouvrir vos portes à vos futurs collaborateurs ? Pour en savoir plus, rendez-vous sur la [page dédiée du site de france travail](#).



Quels sont
les avantages
de l'immersion
professionnelle?



Mes aides : trouvez les dispositifs près de chez vous



Mes aides

France Travail

Un coup de pouce pour faciliter votre parcours vers l'emploi ?

Le service « Mes aides » vous permet de rechercher facilement les aides disponibles près de chez vous pour chercher, trouver et conserver un emploi.

Mobilité, logement, garde d'enfants, accompagnement, aides financières ou matérielles... Retrouvez en quelques clics les dispositifs qui correspondent à votre situation et à vos besoins.

Un service pratique pour identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [l'espace dédié du site France Travail](#).

La Sécurité sociale recrute : deux rendez-vous à Toulon !

Dans le cadre de la **Semaine nationale de la Sécurité sociale**, la CPAM du Var, la Caf du Var, l'Urssaf Paca et la CNMSS, en partenariat avec **France Travail**, se mobilisent pour faire découvrir la diversité des métiers et les opportunités professionnelles proposées au sein de la Sécurité sociale.

Deux temps forts sont organisés à Toulon :

◆ Conférences métiers – Mardi 22 septembre 2026

📍 Salle Arnal – Toulon

🕒 Deux sessions à 14h15 et 15h15

L'occasion de découvrir les métiers, d'échanger avec des professionnels et de mieux comprendre les parcours et perspectives professionnelles au sein des différents organismes.

◆ Job Dating – Vendredi 25 septembre 2026

📍 Agence France Travail Toulon La Rode

Les candidats pourront rencontrer directement les recruteurs, échanger sur les postes proposés et découvrir **les offres d'emploi actuellement à pourvoir**.

Un rendez-vous à faire connaître aux demandeurs d'emploi, aux personnes en réflexion sur leur projet professionnel ou souhaitant découvrir de nouveaux métiers.

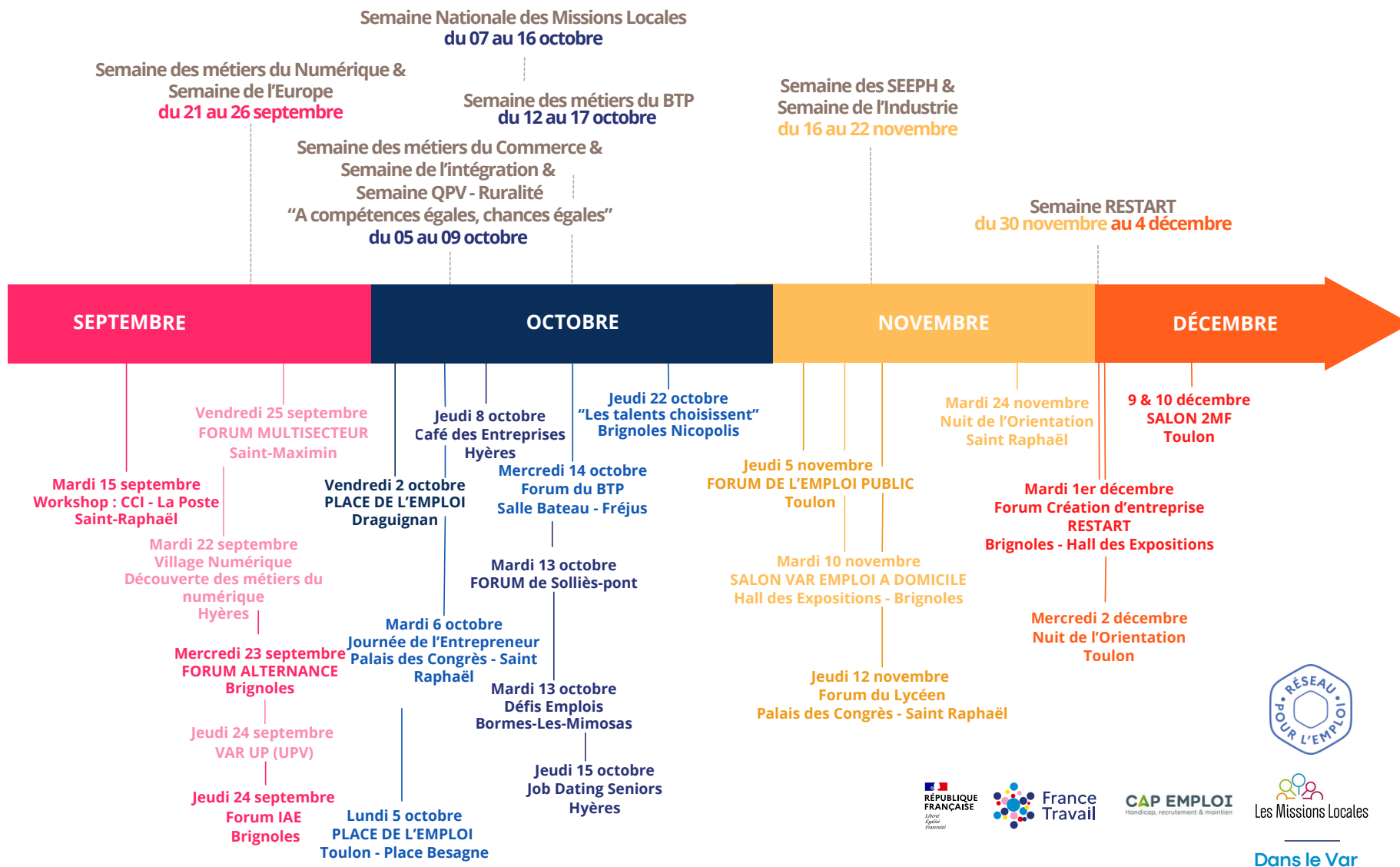
😊 Partenaires, mobilisons-nous !

N'hésitez pas à relayer ces rendez-vous auprès de vos publics et à les encourager à venir rencontrer les recruteurs.

Deux rendez-vous, de nombreuses opportunités... et peut-être un futur métier à la clé !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Calendrier des évènements emploi du VAR au 2ème semestre 2026



Le Kit pour les partenaires d'accès aux droits : un accès simplifié aux services et contacts de la Caf du var

Kit Partenaires

L'essentiel des services et contacts de la Caf du Var

Un seul outil. L'essentiel pour agir.
Avec le Kit Partenaires, la Caf du Var centralise informations, outils et contacts pour simplifier vos échanges et simplifier votre action au quotidien.

Accédez à votre Kit

Cliquez sur « + » pour découvrir les kits partenaires, les contacts et les outils.

- + Vous travaillez pour une maison France Services
- + Vous travaillez pour un centre communal d'action sociale (CCAS)
- + Vous êtes un travailleur social d'une Unité Territoriale de Solidarité (UTS)
- + Vous êtes un travailleur social (SPIP, CHITS, UPV, SIAQ, UDV)
- + Vous accompagnez des bénéficiaires dans le cadre des Restos du coeur, de la protection internationale (BPI), de violences familiales



La Caf du Var met à disposition des partenaires d'accès aux droits un outil repensé pour faciliter leur quotidien : **le Kit Partenaires, véritable point d'entrée vers l'ensemble des services, contacts et informations utiles.**

Conçu comme un support pratique et centralisé, il permet de retrouver rapidement les ressources essentielles pour accompagner au mieux les allocataires dans leurs démarches.

Un format plus intuitif et interactif

Les Kits Partenaires évoluent et adoptent désormais un format plus dynamique, pensé pour simplifier la navigation et l'accès à l'information.

Ce nouveau support propose :

- une organisation plus claire et plus lisible.
- des contenus structurés de manière plus cohérente.
- des zones interactives (symbolisées par des éléments cliquables) permettent d'accéder directement à des contenus détaillés ou complémentaires, **pour aller à l'essentiel sans perdre de temps.**

Accédez au Kit Partenaires et retrouvez l'ensemble des ressources Caf du Var [sur la page dédiée](#).

Bailleurs : la télédéclaration des loyers 2026 est ouverte

Les bailleurs ayant des locataires bénéficiaires d'une aide au logement sont invités à déclarer **le loyer de juillet 2026** depuis leur Espace bailleur sur caf.fr.

Cette déclaration est indispensable pour permettre à la Caf de calculer les droits à l'aide au logement de leurs locataires à compter de janvier 2027.

Vous accompagnez des bailleurs ? Retrouvez sur [la page dédiée du site partenaires de la Caf du Var](#) des tutoriels et des conseils pratiques pour les guider dans leur télédéclaration.

Nouveau : découvrez le Flash Info Partenaires spécial Logement de la Caf du Var, une publication dédiée aux bailleurs et acteurs du logement, avec des actualités, informations utiles et ressources pratiques pour faciliter vos démarches et l'accompagnement de vos locataires.



AAH et ESAT : un changement à anticiper dans les déclarations

À compter du 1er octobre 2026, les travailleurs en ESAT bénéficiaires de l'AAH devront déclarer leurs ressources tous les trois mois à la Caf. Cette évolution, mise en œuvre progressivement jusqu'en décembre 2026, constitue un changement important pour les allocataires concernés, qui seront informés individuellement du mois de leur première déclaration.

Les partenaires et professionnels qui les accompagnent ont un rôle essentiel pour relayer l'information, expliquer les nouvelles échéances et accompagner les personnes dans leurs démarches, notamment celles en difficulté avec le numérique.

Pour faciliter l'accompagnement des personnes concernées, deux supports sont à votre disposition :

- [une vidéo explicative](#) pour présenter les différentes étapes de la déclaration.
- un [tutoriel en Facile à lire et à comprendre \(FALC\)](#), adapté aux personnes rencontrant des difficultés avec la lecture.

Familles : une page dédiée à la rentrée scolaire

La rentrée peut représenter une période de dépenses importantes pour les familles. Pour faciliter leur accompagnement, la Caf du Var met à disposition sur caf.fr une page dédiée, qui rassemble les principales aides et informations utiles.



Parmi les dispositifs à découvrir :

- **L'aide aux activités culturelles et artistiques** : pour faciliter l'accès des 6-11 ans à une activité.
- **L'aide Coup de pouce** : un soutien ponctuel en cas de difficultés financières.
- **L'aide pour les études supérieures** : pour accompagner les familles d'étudiants de moins de 21 ans.
- **L'aide à l'autonomie des jeunes** : pour soutenir les jeunes dans un projet professionnel ou d'insertion.
- **Le dispositif «Ose tes idées»** : une bourse pouvant atteindre 1 500 € pour les projets des jeunes Varois de 11 à 25 ans.

Pour tout savoir, rendez-vous sur [notre page #LaCafAVosCôtés pour la rentrée](https://caf.fr).

Un [espace dédié aux étudiants et aux jeunes actifs](https://caf.fr) complète ces ressources pour les accompagner dans leurs démarches et leurs projets.

Etudiants : simplifiez l'accès à leurs droits

Vous accompagnez des étudiants dans leur recherche de logement et leurs premières démarches administratives ? La demande d'aide au logement se fait désormais simplement, rapidement et entièrement en ligne sur caf.fr.



Comment les guider concrètement ?

- Simulation en ligne : invitez-les à utiliser le simulateur sur caf.fr pour estimer le montant de leur aide avant toute démarche.
- Le bon moment pour faire la demande : dès la signature du bail et l'emménagement, afin de faciliter le traitement du dossier et le versement de l'aide.
- Suivi en temps réel : grâce à leur espace personnel sur caf.fr, les étudiants suivent l'avancement de leur dossier, reçoivent des notifications et peuvent compléter les pièces manquantes en ligne.

Pour vous aider à relayer ces informations, la Caf du Var met à votre disposition :

- un [espace dédié](https://caf.fr) sur caf.fr.
- un [dépliant pratique](https://caf.fr) recensant les étapes, bonnes pratiques et astuces pour gagner du temps et bénéficier rapidement de l'aide.



Etudiants : les conseillers Caf à votre rencontre sur les campus varois !

Du 10 septembre au 8 octobre 2026, les équipes de la Caf du Var, aux côtés des équipes de la CPAM du Var, iront à la rencontre des étudiants sur les trois campus de l'Université de Toulon : Draguignan, La Garde et Toulon.

Retrouvez le [calendrier des déplacements](https://caf.fr) sur la page dédiée du caf.fr.

Le guide partenaires pour prévenir les erreurs et les indus actualisé

Le [livret d'information à destination des partenaires](https://caf.fr) a été actualisé pour faciliter l'accompagnement des allocataires dans leurs démarches. Il rappelle **les 3 réflexes essentiels pour sécuriser les droits** : déclarer rapidement tout changement, déclarer juste et répondre aux demandes de la Caf.

Il apporte également des repères sur des situations courantes : vie de couple, situation professionnelle ou familiale, déclaration trimestrielle des ressources...

